

Notre CAN s'est réuni pour la 3<sup>ème</sup> fois depuis l'assemblée générale constitutive de notre association en 2016 et ses travaux ont porté sur un certain nombre d'aspects qui doivent aider notre réflexion pour continuer à développer l'activité et les actions de notre CAVAM.

**« AVEC DES ADHERENTS DECIDEURS ET ACTEURS DE NOS COMBATS ».**

**un quadruple objectif :**

1 - analyser la situation générale et en tirer des axes d'orientation pour l'immédiat et pour l'assemblée générale de l'association des 26 et 27 mars prochains. Par exemple pour les semaines à venir :

Concernant les mouvements sociaux et plus particulièrement **les journées nationales des 15 et 22 mars**, les membres du CAN adoptent une déclaration qui sera sur le blog (à consulter) et remises à nos amis qui le désiraient.



Les intervenants Jean HERQUIN, Georges ARNAUDEAU, Bernard LECLERC, René et Christiane VINCENT

2 - sans délaissier un seul instant la défense des victimes et de leurs familles, amplifier la bataille de l'éradication de ces cancérigènes dont l'amiante de nos vies et en faire une autre de nos priorités portée par notre projet de pôle public d'éradication sur lequel nous sommes seuls à nous positionner.

**Le pôle public « éradication » est une réponse à un enjeu de société.** Plus qu'un projet, c'est une visée de la CAVAM, afin d'être un outil de prévention pour dépasser celui de la réparation. On est là dans une bataille de classe de haut niveau qui se joue sur les déchets et l'éradication.

**Ce sont les grands groupes (Véolia, Bouygues, ETERNIT ...) qui tiennent la rampe avec des milliards d'euros à investir sur ce qu'ils considèrent comme des « marchés » identiques aux autres.**

3 - ne rien lâcher pour parvenir au procès pénal de l'amiante malgré l'opposition farouche du MEDEF, du gouvernement et de la chancellerie .... Et les décisions de « non-lieu » prononcées par le procureur de la République de la cour d'appel de PARIS en apportent la preuve.

La CAVAM soutient la procédure visant à récuser les juges, même si nous ne sommes pas impliqués directement dans la procédure. Une expression nationale s'impose d'elle-même et doit être diffusée très largement auprès des adhérents mais aussi à l'occasion de points presses pour alerter les populations et revenir sur nos positions de fond sur la question d'un procès pénal.

4 - renforcer notre communication et notre organisation pour peser sur les décideurs économiques et politiques dans l'idée **« ERADIQUER OUI! ENFOUIR NON! »** Ce que confirme y compris l'union européenne. Le blog et le T.U. devant mieux être nos relais avec les adhérents et l'extérieur.

**Comme nous vous l'avons écrit, il faut faire vivre le blog !! y faire adhérer tous les adhérents munis d'internet. Georges indique que le nombre de « visiteurs » augmente. Chaque association doit gagner des « abonnés ».**

Sans reprendre point par point le déroulement de la réunion cet aperçu montre bien ce qui nous différencie de bien d'autres associations.

Maintenant place à la préparation dans chaque association et chaque région de l'assemblée générale

*Une présence importante de la CAVAM dans les manifestations des 15 et 22 mars lui donnera encore plus d'écho positif.*



Entre interventions de la tribune et les débats interactifs qui en découlent ...une partie de la salle en discussion.